

AVIS PUBLIC

N° 2021-008

Demande de dérogation mineure n° 2021-001

Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 26 juillet à 20h00 à la salle socioculturelle de la Chute située au 18 rue du Golf à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2021-001

Nature de la demande :

La demande est pour régulariser la distance entre la remise A et la ligne séparatrice des lots 5 148 313 et 5 148 307 d'une part, et la distance entre la remise A et la ligne séparatrice des lots 5 148 313 et 5 148 306 d'autre part, sont inférieur à 1 mètre se va l'encontre de l'article 12.5.7 du règlement 401-2015

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est localisé sur le lot 5 148 313 du cadastre du Québec. Il se situe au numéro civique, 3 rue Tanguay à Chute-aux-Outardes.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 9e jour de juillet 2021.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier

